

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la soixante-dix-huitième séance ordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT, tenue le 25 avril 2018 à 16 h à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery.

SONT PRÉSENTS :

M. Randy Jones	préfet, maire de Gros-Mécatina;
Mme Darlene Rowsell Roberts	préfète suppléante, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent;
M. Roderick Fequet	conseiller, maire de Bonne-Espérance;
Mme Gladys Martin	conseillère, mairesse de Saint-Augustin.

EST ABSENTE :

Mme Wanda Beaudoin	conseillère, mairesse de Blanc-Sablon.
--------------------	--

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes} Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2018-04-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution 2018-04-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2018-04-03
Rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 28 février 2018 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2018-04-04
Rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018 - Approbation;
5. Fonds de développement rural;
 - 5.1 Résolution 2018-04-05
ADT Whiteley museum;
6. Fonds initiatives des milieux ruraux;
 - 6.1 Résolution 2018-04-06
École Mgr Scheffer;
7. Fonds entrepreneurial;
 - 7.1 Résolution 2018-04-07
Garage S & S;
8. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
 - 8.1 Résolution 2018-04-08
Salle de visioconférence pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et la municipalité de Blanc-Sablon;
 - 8.2 Résolution 2018-04-09
Salle de visioconférence pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et la municipalité de Bonne-Espérance;
 - 8.3 Résolution 2018-04-10
Salle de visioconférence pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et la municipalité de Saint-Augustin;
 - 8.4 Résolution 2018-04-11
Salle de visioconférence pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et la municipalité de Gros-Mécatina;
 - 8.5 Résolution 2018-04-12
Salle de visioconférence pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent;

9. Assemblée des MRC;
 - 9.1 Résolution 2018-04-13
Financement des honoraires - BIS communication;
 - 9.2 Résolution 2018-04-14
Contribution financière - Désenclavement;
 - 9.3 Résolution 2018-04-15
Frais de déplacement;
 - 9.4 Résolution 2018-04-16
Embauche d'une personne ressource / soutien administratif;
10. Résolution 2018-04-17
Financement des frais de déplacement pour le FARR;
11. Résolution 2018-04-18
Entente de partenariat pour la participation des jeunes en provenance des milieux non reliés par un lien routier et de Fermont, aux activités nationales, régionales et sous-régionales de sport et de loisir, pour la région de la Côte-Nord 2018-2020;
12. Résolution 2018-04-19
Agente de développement touristique;
13. Résolution 2018-04-20
Table de concertation des aînés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent – Banque de données de bénévoles;
14. Résolution 2018-04-21
Équité salariale;
15. Résolution 2018-04-22
Politique d'investissement;
16. Résolution 2018-04-23
Route blanche;
17. Période de questions;
18. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 00, Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION - 2018-04-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mercredi 25 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la soixante-dix-huitième séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mercredi 25 avril 2018.

RÉSOLUTION - 2018-04-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 20 février 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 20 février 2018.

ADMINISTRATION**RÉSOLUTION - 2018-04-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2018 - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés effectués est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

N° chèque	Période du 1 ^{er} au 28 février 2018	Montant (\$)
	Paie février 2018 – Employés	27 036,36
	Régime de retraite simplifié février 2018 - Employés	2 263,92
	Paie janvier 2018 - Élus	2 257,79
	Retrait direct entreprise/CDS – Villages Branchés - Intérêts	32 763,75
	Retrait direct entreprise/CDS – Villages Branchés - Capital	358 000,00
1367	Ministère du Revenu – Remises janvier 2018	10 645,90
1384	GCME Informatique – Mensualité Back up distant février 2018 – MRC Lourdes	45,99
1385	John Vatcher – Loyer février 2018 – MRC La Tabatière	450,00
1386	Xplornet Communication Inc. – Février MRC La Tabatière : 80,48 \$ - MRC Chevery : 125,32 \$	205,80
1387	Gestion Paul-A. Joncas & Frères – Loyer février MRC Lourdes	2 842,76
1388	I & Seafood Inc. – PS – Second and last disbursement – Acquisition of an ice machine	9 000,00
1389	Ministre du Revenu du Québec - CNT à payer – Année 2017	360,89
1390	Jean Lelièvre Inc. – Facturation intérimaire pour vérification de la MRC pour l'année financière 2017	5 748,75
1391	Karine Monger – Rencontre du comité technique du FARR – Sept-Îles	71,95
1392	MCNGSL – Loyer janvier 2018	2 299,50
1393	PAL Airlines Ltd. – Karine Monger Chevery/Sept-Îles 22-23/01/18	1 323,26
1394	FQM – Consultation générales – Dossier vacances	524,41
1395	Julie Monger – Rencontre Groupes de travail Nutrition Nord Tête-à-la-Baleine et Harrington Harbour : 88,50 \$ – AGA Association des pêcheurs 40 ^{ième} TALB : 61,50 \$ - Rencontre 3 organisations projets Agro de Gros-Mécatina	265,50
1396	Telus – Février 2018 – MRC Rivière Saint-Paul, La Tabatière, Chevery et Saint-Augustin	1 347,20
1397	Telus Mobilité – Février 2018	48,77
1398	Association des Côtiers – DLE – Last payment project continuation tourism AD-HOC table & optimization tourism industry LNS	1 000,00
1399	Association des Côtiers – FDR – Second and final disbursement for the project healthy active youth ... ensuring a healthy future	2 000,00
1400	Corporation Développement économique – FDR – First disbursement for the project update of rink area and supporting equipment	17 020,68
1401	Telus – Février 2018 – MRC Lourdes: 643,39 et ligne sans frais : 8.02	651,41
1402	Club des citoyens Seniors de Chevery – FDR – First disbursement for the project to purchase a dishwasher for the Meals on Wheels program	4 990,99
	Services de cartes Desjardins – Janvier 2018	207,17
	Fédération des caisses Desjardins du Québec – Janvier 2018 – Unité 1 : 512,22 \$ - Unité 2 : 150,94 \$ - Unité 3 : 831,21 \$	1 494,37
	Frais d'administrations – février 2018	51,80
	Total :	484 918,92

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 28 février 2018 tel que présenté.

RÉSOLUTION - 2018-04-04 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2018 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU' un rapport des déboursés effectués est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

N° chèque	Période du 1 ^{er} au 31 mars 2018	Montant (\$)
	Paie mars 2018 – Employés	27 013,74
	Régime de retraite simplifié mars 2018 - Employés	2 328,68
	Paie février 2018 - Élus	3 225,35
1403	Randy Jones – Sommet transport aérien à Québec	508,00
1404	Capitale assureur administration publique inc. – Assurance collective mars 2018	4 897,78
1405	Fonds locaux de solidarité FTQ – Intérêt capital trimestre finissant le 31/10/17 et 31/01/17	251,83
1406	Pierre Jones – Ramassage et livraison MRC Lourdes chez Relais Nordik à Lourdes	40,00
1407	Randy Jones – Rencontre Télécommunications, Groupe BSC, Plan Nord et ISDEC à Québec	307,00
1408	Xplornet Communications Inc. – Mars 2018 - Chevery	131,26
1409	Ministère du Revenu – Remises février 2018	11 076,36
1410	Municipalité Saint-Augustin – Loyer janvier, février et mars 2018	750,00
1411	MCNGSL – Loyer février 2018 - MRC Chevery	2 299,50
1412	PAL Airlines Ltd. – Randy Jones La Tabatière/Québec 27/02/18 au 01/03/18	2 541,46
1413	Carrefour Jeunesse-Emploi Manicouagan – Partenariat Défi Osentreprendre 20 ^e édition – Partenaire visionnaire	500,00
1414	GCME Informatique – Mensualité Back up distant – MRC Lourdes – Mars 2018	45,99
1415	Groupe Altus – Tenue à jour - Certificats	66 134,32
1416	Groupe Altus – Tenue à jour – Facturation trimestrielle janvier à mars 2018	10 641,64
1417	FE - Les Esthétiques Waye – First disbursement to purchase supplies and equipment for a beauty salon	3 142,67
1418	Karen Morency – Poste Canada	29,34
1419	John Vatcher – Loyer pour mars 2018 – MRC La Tabatière	450,00
1420	Xplornet Communications Inc. – Mars 2018 – MRC La Tabatière	86,22
1421	Fonds locaux de Solidarité FTQ – Intérêts capital trimestre finissant le 31/01/18	126,03
1422	Archéo-Mamu Côte-Nord – FDT – 2 ^{ième} dernier versement – Développer produit touristique unique	28,40
1423	CNESST – Frais de gestion du dossier CNESST année 2018	64,89
1424	Telus Mobilité – Mars 2018	47,50
1425	MCNGSL – Loyer mars 2018	2 299,50
1426	Carla Fequet – Clients services Québec – Hiver 2018	666,00
1427	Xerox Canada Ltee – Copies tirées du 31 octobre au 31 décembre 2017 : 23,85 \$ - 31 janvier au 15 mars 2018 : 90,47 \$ - Location copieur versement 7 de 20 : 616,11 \$ - Bureau Chevery	730,43
1428	Xerox Canada Ltee – Location copieur versement de 3 de 22 – Bureau Lourdes	617,81
1429	Tourisme Côte-Nord Duplessis – EPRT 2017-2018	10 000,00

N° chèque	Période du 1^{er} au 31 mars 2018	Montant (\$)
1430	PAL Airlines Ltd. – Cargo – Lourdes/St-Augustin	37,94
1431	Julie Monger – Formation théorique et déplacement à Gros-Mécatina avec Permanord	210,00
1432	Provincial Aerospace Ltd. – St. Paul’s Regional Volleyball – Charter March 18th, 2018 Blanc-Sablon/Sept-Îles/Blanc-Sablon	11 254,86
1433	Telus – mars 2018 – Bureau Rivière St-Paul, La Tabatière, Chevery et St-Augustin	1 143,00
	Services de cartes Desjardins – Février 2018	207,17
	Fédération des caisses Desjardins du Québec – Février 2018 – Unité 1 : 512,22 \$ - Unité 2 : 150,94 \$ - Unité 3 : 831,21 \$	2 805,93
	Frais d’administrations – février 2018	61,55
	Total :	166 702,15

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’APPROUVER le rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018 tel que présenté.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION 2018-04-05 ADT WHITELEY MUSEUM

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse du Fonds de développement rural a pour mandat d’évaluer les projets soumis par les organismes, les citoyens et les entreprises etc.; selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondants aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Archeological digs in the Municipality of Bonne Esperance » soumis par le promoteur ADT Whiteley Museum a pour but d’aider au financement du travail terrain pour des fouilles archéologiques dans la Municipalité de Bonne-Esperance, ils demandent un financement sous le Fonds de développement rural de 22 014 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse recommande positivement le projet pour un montant de 22 014 \$ conditionnellement au respect de la clause suivante :

- La confirmation de l’obtention de tous les permis nécessaires avant le décaissement par le Fonds de développement rural.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ENTÉRINER le projet « Archeological digs in the Municipality of Bonne Esperance » soumis par le promoteur ADT Whiteley Museum sous le Fonds de développement rural au montant de 22 014 \$ conditionnellement au respect de la clause suivante :

- La confirmation de l’obtention de tous les permis nécessaires avant le décaissement par le Fonds de développement rural.

FONDS INITIATIVES DES MILIEUX RURAUX

RÉSOLUTION 2018-04-06 ÉCOLE MGR SCHEFFER

CONSIDÉRANT QUE le fonds initiatives des milieux ruraux a pour but d'aider les organisations à mettre en œuvre des services qui bénéficieront spécifiquement un groupe d'individu ou la majorité de la population générale;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Compétition régionale d'Expo-Science 2018 » soumis par le promoteur École Mgr Scheffer a pour but d'aider à couvrir les frais de transport pour participer à cet événement, ils demandent un financement sous le fonds initiatives des milieux ruraux de 1 359,18 dollars.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER le projet « Compétition régionale d'Expo-Science 2018 » soumis par le promoteur École Mgr Scheffer sous le Fonds initiatives des milieux ruraux au montant de 1 359,18 dollars.

FONDS ENTREPRENEURIAL

RÉSOLUTION 2018-04-07 GARAGE S & S

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial a pour but de s'adresser aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Garage S&S » soumis par le promoteur Zayne Driscoll a pour but de démarrer son entreprise à Saint-Augustin, il demande un financement sous le Fonds entrepreneurial de 5 000 \$.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le projet « Garage S&S » soumis par le promoteur Zayne Driscoll sous le Fonds entrepreneurial au montant de 5 000 \$.

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

RÉSOLUTION 2018-04-08 SALLE DE VISIOCONFÉRENCE POUR LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT ET LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) vise l'ensemble des régions du Québec, les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions;

CONSIDÉRANT QUE les projets porteront la marque distinctive du rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE nous comptons déposer un projet sous le FARR afin d'aménager des « ZOOM ROOM » dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires afin de communiquer visuellement avec le monde extérieur en économisant les coûts liés aux communications téléphoniques et au transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC investira la somme de 2 336,53 dollars à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le FARR demande de nommer une personne qui sera en charge du dépôt de cette demande et aussi de la signature des documents officiels.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute documentation relative à la demande de financement sous le FARR.

RÉSOLUTION 2018-04-09 SALLE DE VISIOCONFÉRENCE POUR LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT ET LA MUNICIPALITÉ DE BONNE-ESPÉRANCE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) vise l'ensemble des régions du Québec, les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions;

CONSIDÉRANT QUE les projets porteront la marque distinctive du rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE nous comptons déposer un projet sous le FARR afin d'aménager des « ZOOM ROOM » dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires afin de communiquer visuellement avec le monde extérieur en économisant les coûts liés aux communications téléphoniques et au transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC investira la somme de 2 112,77 dollars à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le FARR demande de nommer une personne qui sera en charge du dépôt de cette demande et aussi de la signature des documents officiels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute documentation relative à la demande de financement sous le FARR.

RÉSOLUTION 2018-04-10 SALLE DE VISIOCONFÉRENCE POUR LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) vise l'ensemble des régions du Québec, les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions;

CONSIDÉRANT QUE les projets porteront la marque distinctive du rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE nous comptons déposer un projet sous le FARR afin d'aménager des « ZOOM ROOM » dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires afin de communiquer visuellement avec le monde extérieur en économisant les coûts liés aux communications téléphoniques et au transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC investira la somme de 2 336,53 dollars à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le FARR demande de nommer une personne qui sera en charge du dépôt de cette demande et aussi de la signature des documents officiels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute documentation relative à la demande de financement sous le FARR.

RÉSOLUTION 2018-04-11 SALLE DE VISIOCONFÉRENCE POUR LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT ET LA MUNICIPALITÉ DE GROS-MÉCATINA

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) vise l'ensemble des régions du Québec, les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions;

CONSIDÉRANT QUE les projets porteront la marque distinctive du rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE nous comptons déposer un projet sous le FARR afin d'aménager des « ZOOM ROOM » dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires afin de communiquer visuellement avec le monde extérieur en économisant les coûts liés aux communications téléphoniques et au transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC investira la somme de 1 727,98 dollars à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le FARR demande de nommer une personne qui sera en charge du dépôt de cette demande et aussi de la signature des documents officiels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute documentation relative à la demande de financement sous le FARR.

RÉSOLUTION 2018-04-12 SALLE DE VISIOCONFÉRENCE POUR LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT ET LA MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE-NORD-DU-GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) vise l'ensemble des régions du Québec, les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions;

CONSIDÉRANT QUE les projets porteront la marque distinctive du rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE nous comptons déposer un projet sous le FARR afin d'aménager des « ZOOM ROOM » dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires afin de communiquer visuellement avec le monde extérieur en économisant les coûts liés aux communications téléphoniques et au transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC investira la somme de 2 336,53 dollars à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le FARR demande de nommer une personne qui sera en charge du dépôt de cette demande et aussi de la signature des documents officiels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute documentation relative à la demande de financement sous le FARR.

ASSEMBLÉE DES MRC

RÉSOLUTION 2018-04-13 FINANCEMENT DES HONORAIRES - BIS COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé un budget de 5 000 dollars pour assumer les honoraires de BIS Communication relativement à la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour contrer la problématique nord-côtière en ce qui a trait à l'assurance-emploi et plus spécifiquement au « trou noir »;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi sous le Fonds de développement des territoires (FDT).

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER de contribuer un montant de 1 119,95 dollars provenant du Fonds de développement des territoires.

RÉSOLUTION 2018-04-14 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – DÉSENCLAVEMENT

CONSIDÉRANT QUE les préfets de la Côte-Nord se sont entendus pour une mise de fonds initiale de 21 500 dollars, à répartir entre les MRC de la Côte-Nord selon le pourcentage de distribution du Fonds de développement des territoires, relativement aux enjeux régionaux de désenclavement, soit l'achèvement de la route 138 et les études nécessaires à la construction d'un pont sur le Saguenay;

CONSIDÉRANT QU'une lettre concernant nos préoccupations sera adressée à l'assemblée des MRC.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER de contribuer un montant de 3 999 dollars provenant du Fonds de développement des territoires;

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute documentation relative à ce dossier.

RÉSOLUTION 2018-04-15 FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé un budget de 50 000 dollars pour assumer les frais de déplacement relatifs à la tenue de réunions;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi pour le FDT.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER de contribuer un montant de 7 960 dollars provenant du Fonds de développement des territoires.

RÉSOLUTION 2018-04-16 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESSOURCE / SOUTIEN ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une personne-ressource afin de soutenir l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène D'Amour a déposé une offre de service pour exercer cette fonction à titre d'employée contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Sept-Rivières agira à titre de MRC contractuelle au contrat de service à intervenir entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat est pour un an à titre de projet pilote, pour un montant maximal de 5 000 dollars;

CONSIDÉRANT QU'il existe une proposition de partage des coûts entre les MRC de la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PAYER 16,11% (% FDR) des honoraires versés à Madame Hélène D'Amour dans le cadre du contrat à intervenir entre les parties, et ce, jusqu'à concurrence de 805,50 dollars;

D'AUTORISER Monsieur Alain Lapierre, directeur général de la MRC de Sept-Rivières, à signer les documents concernant le contrat à intervenir;

RÉSOLUTION 2018-04-17 FINANCEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LE FARR

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé un budget de 10 000 dollars pour assumer les frais de déplacement relatifs à la tenue de réunions dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi pour le FARR.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER de contribuer un montant de 1 611 dollars provenant du Fonds de développement des territoires.

RÉSOLUTION 2018-04-18 ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES EN PROVENANCE DES MILIEUX NON RELIÉS PAR UN LIEN ROUTIER ET DE FERMONT, AUX ACTIVITÉS NATIONALES, RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES DE SPORT ET DE LOISIR, POUR LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD 2018-2020

CONSIDÉRANT QUE l'entente transitoire de partenariat pour la participation des jeunes en provenance des milieux non reliés par un lien routier et de Fermont, aux activités nationales, régionales et sous-régionales de sport et de loisir, pour la région de la Côte-Nord 2016-2018 se termine le 1^{er} septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente transitoire a pour objet de permettre aux jeunes de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, de l'Île d'Anticosti et de la MRC de Caniapiscau d'être traités avec équité par rapport à l'ensemble des jeunes du reste de la région en matière de participation aux finales régionales sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a contribué à la participation de nombreux jeunes de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent à diverses activités sportives depuis les tout débuts de ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE des efforts ont été déployés depuis plus de 12 mois afin de s'assurer du renouvellement de cette entente spécifique pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires régionaux suivants se sont déjà engagés envers cette entente;

Partenaire	Montant
MAMOT / FARR	200 000 dollars
URLS	15 000 dollars annuellement
CSL	15 000 dollars annuellement

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été envoyées à 3 ministères, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONTRIBUER pour un montant de 25 000 dollars annuellement provenant du Fonds de développement des territoires;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer toute documentation relative à cette entente;

D'EFFECTUER la gestion de cette entente.

RÉSOLUTION 2018-04-19 AGENTE DE DÉVELOPPPEMENT TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent fait partie du regroupement, Table Ad-Hoc en tourisme de la Basse-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a déposé une demande sous le FARR l'automne dernier afin de maintenir en poste, Madame Melanie Robertson, agente de développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée sous le FARR a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RECOMMANDER que Madame Melanie Robertson travaille en tant qu'agente de développement touristique de la Table Ad Hoc en tourisme de la Basse-Côte-Nord à partir du 30 avril 2018 jusqu'au 29 mars 2019.

DE SIGNER un contrat de travail avec la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION 2018-04-20 TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT – BANQUE DE DONNÉES DE BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent travaille depuis 2014 à renforcer le bénévolat dans la région;

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2017 ils ont développé, via un projet, une banque de données de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est à la recherche d'une organisation régionale qui accueillera et maintiendra cette banque de données;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la documentation nécessaire au bon fonctionnement de ce projet a déjà été développée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la responsabilité de la gestion de la banque de données de bénévoles de la Table de concertation des aînés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE MANDATER Mme Nadia Beaudoin, agente aux communications et à l'administration, en charge de la banque de données de bénévoles.

RÉSOLUTION 2018-04-21 ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'équité salariale a pour objet de corriger, au sein d'une même entreprise, les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine, ci-après nommées *catégories féminines*;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur doit identifier les catégories d'emplois de son entreprise, soit les catégories féminines et les catégories d'emplois à prédominance masculine, afin de pouvoir les comparer et ainsi corriger les écarts salariaux fondés sur le sexe;

CONSIDÉRANT QUE la présente loi s'applique à tout employeur dont l'entreprise compte 10 salariés ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de la Basse-Côte-Nord devait se conformer à la Loi sur l'équité salariale depuis le 31 décembre 2013 et qu'ils ont omis de le faire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tenté d'expliquer, sans succès, à la CNESST que le CLD n'existe plus;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 28, (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (2015, c.8, «Loi 28»)) précise que les actifs et les passifs qui étaient anciennement ceux du CLD de la Basse-Côte-Nord sont maintenant ceux de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent depuis le 20 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du CLD de la Basse-Côte-Nord est devant le Tribunal administratif de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où ce travail ne serait pas complété avant le 4 mai, le CLD de la Basse-Côte-Nord serait passif d'une amende;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER les services de Monsieur Luc Fortin de la firme Luc Fortin et Associés afin de préparer la loi sur l'équité salariale du CLD de la Basse-Côte-Nord au montant de 3 300 dollars.

RÉSOLUTION 2018-04-22 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé « l'Entente relative au fonds de développement des territoires » à l'été 2015 avec le ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a l'obligation d'adopter et de mettre à jour une politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'un travail de réflexion et d'arrimage a été effectué par l'équipe de la MRC et par le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Politique d'investissement de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE TRANSMETTRE la présente résolution accompagnée de la politique d'investissement à la direction régionale de la Côte-Nord du MAMOT;

DE PUBLIER la politique d'investissement sur le site web de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent à des fins de consultation.

RÉSOLUTION 2018-04-23 ROUTE BLANCHE

CONSIDÉRANT QUE la Route Blanche est un sentier de motoneige entretenu par le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui se situe entre Kégaska et Blanc-Sablon;

CONSIDÉRANT QUE la Route Blanche s'étend le long du Golfe Saint-Laurent et le long des communautés de notre MRC sur environ 500 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE la Route Blanche est le seul lien terrestre, reliant tous les résidents de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et par le fait même, désenclavant notre région pendant une brève partie de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne 2016, les critères reliés aux contrats d'entretien de la Route Blanche comportent de nouveaux éléments très précis (contrats à risques partagés), forçant les entrepreneurs à prendre des risques énormes face à la gestion de ces contrats;

CONSIDÉRANT QUE certaines décisions prises par les représentants du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ne sont pas partagées ou comprises par les résidents de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, principaux utilisateurs de la Route Blanche;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, la création d'un comité de travail entre les gestionnaires (contracteurs, représentants de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et représentants du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec);

DE CRÉER ce comité de travail avant la fin du mois de mai afin de bien préparer la prochaine saison hivernale;

D'ENVOYER une copie de cette résolution au directeur général, direction régionale de la Côte-Nord, Monsieur Michel Bérubé, et à la Chef de Service, Centre de service Havre-Saint-Pierre, Madame Chantal Chartier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 30 par Monsieur Randy Jones, appuyé par Madame Gladys Martin que la séance soit levée.